



Conseil de sécurité

Distr. générale
13 octobre 2017
Français
Original : anglais

Lettre datée du 10 octobre 2017, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Espagne auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur d'évoquer l'atelier sur le trafic d'armes tenu à Madrid les 9 et 10 mai 2017, qui a été organisé par la Police nationale espagnole avec la participation de membres des Groupes d'experts sur la République centrafricaine, le Soudan du Sud et le Yémen, du Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée et d'un représentant de la Division des affaires du Conseil de sécurité du Département des affaires politiques du Secrétariat.

La tenue de cet atelier prouve une nouvelle fois l'attachement de l'Espagne aux activités menées par les comités des sanctions, qu'illustre en particulier le rôle actif qu'elle a joué en qualité de membre non permanent du Conseil de sécurité en 2015-2016, période pendant laquelle elle a présidé le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1540 \(2004\)](#) sur la non-prolifération des armes de destruction massive et le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1718 \(2006\)](#) sur les sanctions imposées à la République populaire démocratique de Corée, et facilité la mise en œuvre de la résolution [2231 \(2015\)](#). À cet égard, l'Espagne estime que les comités des sanctions sont des outils essentiels pour promouvoir le principe de responsabilité et la prévention des conflits.

L'atelier de Madrid a été organisé comme suite à une arrestation opérée en Espagne en juillet 2016 et à diverses résolutions dans lesquelles le Conseil de sécurité demandait à des groupes d'experts de coopérer activement avec d'autres groupes créés par lui, si cela était utile à l'exécution de leur mandat, tout comme le Groupe de travail informel du Conseil de sécurité sur les questions générales relatives aux sanctions, qui recommandait notamment dans son rapport de décembre 2006 ([S/2006/997](#)) que la coopération et les échanges entre les différents groupes d'experts soient intensifiés afin d'améliorer l'efficacité et de réduire les doubles emplois.

Les participants ayant pu mettre en commun leurs expériences, les enseignements qu'ils en avaient tirés et d'autres informations essentielles, aux fins des enquêtes en cours et dans la perspective de collaborations futures qui permettraient à chacun de travailler plus efficacement dans son domaine, l'atelier a été couronné de succès.

Au vu des résultats positifs obtenus à Madrid, mon gouvernement compte que l'atelier serve de modèle et encourage d'autres États Membres à en organiser d'autres. À cet égard, des ateliers du même type pourraient certainement contribuer à la mise en œuvre des recommandations énoncées en novembre 2015 dans le



Compendium de l'Examen de haut niveau des sanctions imposées par l'Organisation des Nations Unies ([A/69/941-S/2015/432](#)).

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

(*Signé*) Román **Oyarzun**
